

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoints ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

EXCUSE : M. Aguerre.

ABSENTS : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER – Opération îlot Belfort – Relogement temporaire de la Poste – Avenant n° 1 au marché de fourniture d'un bâtiment modulaire conclu avec la société Spazéo.

Dans le cadre de l'opération immobilière îlot Belfort, il a été nécessaire de mettre en œuvre un bâtiment modulaire pour accueillir temporairement les activités de l'agence de la Poste de Saint-Esprit, dans l'attente de son intégration dans ses futurs locaux.

Suite à un appel d'offres infructueux, conformément à la délibération du 16 décembre 2010, des discussions ont été engagées pour conclure un marché négocié, qui a été attribué à la société Spazéo pour la somme de 328 069,53 € HT.

La consultation d'entreprises pour la mise en place de ce bâtiment modulaire ne comprenait pas initialement d'études de sol. Le rapport correspondant a conclu à la nécessité de faire réaliser des massifs de fondations par l'entreprise Spazéo. Ces études et travaux complémentaires : études d'optimisation, de dimensionnement, plans et travaux de génie civil s'élèvent à 19 287,45 € HT, soit une augmentation du marché initial de 5,88 %. Celui-ci s'établit désormais à la somme de 347 356,98 € HT.

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 novembre 2011, a rendu un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.